



CONSEIL MUNICIPAL du 17 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le dix-sept novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel Loup, Maire**.

Date de convocation : 10/11/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : Bernabela Aguila, Fabrice Douchez, Christian Feix, Patricia Fermin Marie-Hélène Gautrand, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Nicolas Privat, Christophe Rezza, Jacky Renouvier, Marie-Clémentine Sirc, Éric Yvanez.

Absents excusés : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

M. le Maire procède à l'appel, remercie les élus de leur présence et déclare la séance ouverte à 18h30.

Il lance le conseil par l'approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 23 juin, 10 juillet et du 1^{er} septembre 2020 préalablement envoyés à tous les Conseillers municipaux.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour du Conseil :

- Finances

Décision Modificative N°1

- Projet

Espace Multi Activités : éclairage public – convention Hérault Energies

- Fonctionnement de l'assemblée municipale

Règlement intérieur du Conseil municipal

- CABM

Opposition au transfert d'office de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale

- Divers

Don Alpes maritimes suite sinistre

M. le Maire précise que, comme indiqué dans le projet de délibération envoyé aux Conseillers préalablement à la réunion du Conseil, le point 5 concerne un don aux départements des Alpes Maritimes et du Gard.

- Questions et informations diverses

M. le Maire demande si d'autres points sont à ajouter à l'ordre du jour : NON.

Délibération n° 20200040

Objet : Décision Modificative n°1

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient d'actualiser le budget primitif 2020 au regard des demandes de la Trésorerie du fait d'une erreur d'imputation concernant la perception de la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de l'État pour l'Espace Multi Activités

M. le Maire présente les nouveaux montants du budget primitif 2020 du budget principal de la Commune détaillé dans les documents comptables :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	1.441.404,25 € 0 € 1.441.404,25 €	Dépenses	3.355.188,07 € 87 918,72 € 3 443 106,79 €
Recettes	1.441.404,25 € 0 € 1.441.404,25 €	Recettes	3.355.188,07 € 87 918,72 € 3 443 106,79 €

Soit un budget, avec reprise des résultats, équilibré à hauteur de 4 884 511,04 € en recettes et dépenses.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 779,96	0,00	0,00	0,00	12 779,96
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	346 918,67	0,00	0,00	0,00	346 918,67
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 941 965,42	0,00	0,00	0,00	2 941 965,42
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 301 664,05	0,00	0,00	0,00	3 301 664,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	87 918,72	0,00	87 918,72
16	Emprunts et dettes assimilées	33 524,02	0,00	0,00	0,00	33 524,02
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	53 524,02	0,00	87 918,72	0,00	141 442,74
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 355 188,07	0,00	87 918,72	0,00	3 443 106,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 355 188,07	0,00	87 918,72	0,00	3 443 106,79

M. le Maire présente le détail des crédits inscrits par section et précise qu'à la délibération est annexé l'ensemble des documents récapitulant la présente Décision Modificative.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 743 899,68	0,00	87 918,72	0,00	1 831 818,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 667,93	0,00	0,00	0,00	15 667,93
Total des recettes d'équipement		1 759 567,61	0,00	87 918,72	0,00	1 847 486,33
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	21 400,00	0,00	0,00	0,00	21 400,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		421 400,00	0,00	0,00	0,00	421 400,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 180 967,61	0,00	87 918,72	0,00	2 268 886,33
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	180 000,00		0,00	0,00	180 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	26 789,00		0,00	0,00	26 789,00
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		206 789,00		0,00	0,00	206 789,00
TOTAL		2 387 756,61	0,00	87 918,72	0,00	2 475 675,33

R 001. SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	967 431,46
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 443 106,79

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :

d'approuver la Décision Modificative n°1 du BP 2020 telle qu'elle est présentée ci-dessus et détaillée dans les documents joints.

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avant de passer à la délibération suivante, Fabrice Douchez demande si cette modification a un coût pour la commune. Vanessa Saignes, Directrice Générale Adjointe, invitée par M. le Maire explique le principe du changement du compte au regard des demandes de la Trésorerie et précise qu'il n'y a aucun coût.

Délibération n° 202000041

Objet : Espace Multi Activités – Eclairage public accès salle et cheminement piétonnier PMR
Convention Hérault Energies

M. le Maire rappelle au Conseil que la compétence Investissement Eclairage Public a été transférée à Hérault Energies en date du 26 octobre 2016. Il rappelle qu'un diagnostic a également été réalisé permettant de prévoir les investissements nécessaires sur plusieurs années.

Hors programme, il a été demandé à Hérault Energies d'inscrire les travaux suivants :

- Espace Multi Activités – éclairage public accès à la salle et cheminement piétonnier PMR

Le montant total de l'opération est estimé à 32 778,35 € dont :

- 6 555,67 € à la charge d'Hérault Energies
- 26 222,68 € à la charge de la commune

Jacky Renouvier fait remarquer que cette participation communale a été revue à la hausse par rapport à l'évolution du projet d'une part et à la faiblesse de la participation d'Hérault Energies d'autre part.

Le montant du fonds de concours de la Commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par Hérault Energies par le biais du FCTVA.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Fabrice Douchez demande si le fait d'avoir moins d'aide aura un impact sur les impôts de la commune. M. le Maire explique que dans tous les projets, un delta d'environ 5% est anticipé en raison des imprévus possibles, ce qui est fréquent surtout dans un gros chantier comme celui de l'EMA.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :

d'approuver la programmation des travaux présentée par Hérault Energies telle qu'indiquée ci-dessus,
de fixer la participation de la commune, sous la forme d'un fonds de concours, à 26 222,68 €, montant révisable en fonction du montant de dépenses ressortant du décompte définitif et dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour,

d'inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense,

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 202000042

Objet : Conseil municipal – Adoption d'un règlement intérieur

M. le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Considérant l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 26 mai 2020 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020,

M. le Maire laisse la parole à Mme Mora, en charge du dossier.

Elle présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque Conseiller municipal. Ce règlement traite notamment :

- des réunions du Conseil municipal
- des commissions municipales et commissions consultatives
- de la tenue des séances
- des débats et votes des délibérations
- des comptes rendus des débats et des décisions.

Marie-Antoinette Mora explique que le règlement est rédigé pour la durée du mandat et peut être modifié selon les besoins en cours de mandature.

Elle précise l'article 1 et en indique les modalités telles qu'elles sont inscrites dans le règlement. Elle rappelle que tous les Conseillers ont eu connaissance du règlement avec la convocation dématérialisée et indique que si certains le souhaitent en format papier, ils peuvent en demander la copie auprès du secrétariat.

Marie-Antoinette Mora reprend l'article 3 sur la périodicité des séances en le commentant.

Pour l'article 4, elle insiste sur les convocations envoyées aux Conseillers en dématérialisé en précisant que les convocations par réseaux sociaux ne sont pas possibles, seules sont valables les adresses mails officielles. Les Conseillers doivent accuser réception de l'envoi. Jacky Renouvier propose un clic automatique, il lui est répondu que cette manipulation peut être mise en défaut et que le Conseiller doit répondre personnellement. Dans un cas de contentieux, la Commune peut être mise en difficulté s'il est avéré que les Conseillers n'ont pas eu à leur disposition les documents nécessaires pour la préparation du Conseil municipal.

Marie-Antoinette Mora précise que chaque conseiller peut adresser les questions écrites. Concernant les commissions permanentes, elle indique qu'elles sont au nombre de 8, que chaque Conseiller doit être à minima membre d'une commission et que chacun a le droit d'assister à toutes les commissions sauf à la commission d'urbanisme. D'autres commissions peuvent être créées à la demande en cours de mandat. Concernant les commissions consultatives, elles sont proposées par le Maire qui en fixe la composition, elles comprennent des personnalités extérieures telle la Commission Chemin.

Marie-Antoinette Mora explique l'article 12 concernant les enregistrements.

M. le Maire rappelle aux Conseillers qu'ils ont été destinataires du présent règlement et remercie Marie-Antoinette Mora pour son intervention.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :

d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées précédemment

Délibération n° 20200043

Objet : Plan Local d'Urbanisme – Opposition au transfert de la compétence à l'échelon intercommunal - (LOI ALUR)

M. le Maire explique au Conseil que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) avait prévu dans son article 136 un dispositif de transfert d'office de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale aux communautés de communes et communautés d'agglomération, sauf en cas d'expression d'une minorité de blocage par les communes.

M. le Maire reprend les raisons de son opposition du transfert de cette compétence à l'échelle intercommunale. Il pense que l'aménagement du territoire communal doit rester communal.

Marie-Clémentine Sirc s'interroge sur la finalité de prendre un PLUI sachant qu'il existe déjà le SCOT. M. le Maire explique que cela permet une cohérence sur un territoire beaucoup plus large. Il y a une limite, pour un Maire qui ne serait pas d'accord avec un projet sur sa commune, il serait soumis à cette décision extérieure.

Jacky Renouvier pose la question concernant la distribution des logements sociaux qui elle, sera gérée au niveau de l'Agglo dans le Plan Local de l'Habitat. M. le Maire ajoute que la proposition faite aujourd'hui pour Valros est de 19 logements sociaux par an pendant 6 ans soit 140 au total. Sachant que notre PLU ne peut intégrer que 160 logements en tout, si ce plan est appliqué, il s'imposera à notre PLU et il restera 20 logements pour Valros. M. le Maire précise qu'une rencontre avec le cabinet chargé de cette étude doit être programmée prochainement afin de revoir ces chiffres qui en l'état sont peu réalistes et en décalage complet avec l'évolution de l'urbanisation sur Valros.

Marie-Clémentine Sirc s'interroge à nouveau sur l'intérêt d'un PLUI et Vanessa Saignes indique que le PLU règle l'urbanisme, le PLUI est un document d'urbanisme et de ce fait supprime le PLU.

M. le Maire indique que même si les textes sont nombreux au-dessus du PLU, la Commune est encore libre de certains choix.

Entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, les communes membres de l'agglomération se sont positionnées (délibération du Conseil municipal de Valros intervenue le 15 février 2017) pour s'opposer à ce transfert au profit de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).

Toutefois l'article 136 de la loi ALUR prévoit une clause de revoyure précisant que la minorité de blocage doit à nouveau être réunie à la suite du renouvellement général des Conseils municipaux et communautaire, sans quoi le transfert de la compétence en matière de PLU sera effectif de plein droit au 1er janvier 2021.

Afin que ce transfert n'intervienne pas automatiquement du fait de la loi, il est nécessaire qu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'EPCI s'opposent à ce transfert dans les 3 mois précédant cette date, c'est-à-dire entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :

de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Intempéries Gard et Alpes Maritimes automne 2020 – Don solidarité

M. le Maire rappelle au Conseil qu'en septembre 2020 le département du Gard a subi des orages destructeurs et qu'en octobre 2020, celui des Alpes-Maritimes a été impacté par les intempéries dévastatrices qui ont fait d'énormes dégâts. Si certains secteurs ont pu être partiellement touchés, d'autres ont été totalement dévastés. Cette catastrophe est humaine, matérielle et environnementale.

M. le Maire informe le Conseil de la proposition de l'Association des Maires du Département de l'Hérault de venir en aide aux communes les plus touchées à travers un don financier.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide :

d'approuver le versement d'une aide financière exceptionnelle aux territoires sinistrés du Gard et des Alpes Maritimes,

de verser la somme de 300 € (trois cents euros) par sinistre sur le compte de l'Association des Maires du Département de l'Hérault, soit un total de 600 € (six cents euros)

d'inscrire cette somme au budget 2020 sur le compte 6713

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DEPENSES d'INVESTISSEMENT depuis le dernier Conseil municipal

Questions et informations diverses CM

- Retour sur la complémentaire santé mutualisée « Ma Commune, Ma Santé ».

Maryline Privat fait le point sur la première journée complète de rendez-vous de ce lundi 16 novembre 2020. Cela démontre l'utilité de cette proposition répondant à la demande des administrés.

M. le Maire remercie Maryline Privat et les personnes qui se sont impliquées dans ce projet.

- Point personnel

Arlette Jacquot informe des changements à l'ALP, départ Aude Honoré, Mmes Laëtifia Decoeur en renfort ALP et Cheryll Combet en contrat aidé, recrutement d'Antonia Painset pour pallier l'absence de Julie Séguier.

Vanessa Saignes pour l'administration évoque le recrutement de Christophe Muratet du 1^{er} décembre 2020 au 28 février 2021 pour permettre le tuilage entre son départ et l'agent qui sera recruté.

- PLU enquête publique

M. le Maire indique que la première permanence s'est tenue – 2 observations ont été recueillies par le Commissaire enquêteur. Les prochaines permanences auront lieu :

- Le mercredi 25 novembre 2020 de 9h à 12h,
- Le vendredi 11 décembre 2020 de 14h à 17h.
- M. le Maire sera présent à la dernière et Jacky Renouvier aux deux.

- L'association des Parents d'élèves

Arlette Jacquot confirme la suppression de la fête de Noël de l'école en raison de la crise sanitaire et fait part de questions de la part de l'APEF.

Pour Noël, l'APEF souhaite faire un cadeau aux enfants et a sollicité le Comité des fêtes et la Mairie pour participer à hauteur de 200 € chacun. Le Comité des fêtes a refusé, n'ayant pas vocation à subventionner une autre association mais était prêt à faire une manifestation. La Mairie a donc été sollicitée pour une participation à hauteur de 400 €. S'en suivent des débats jusqu'à la synthèse de M. le Maire qui propose, compte tenu de la jeunesse de la nouvelle APEF, un compromis de subvention exceptionnelle à hauteur de 300€. Cette solution est acceptée mais nécessite un vote. Ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, il sera présenté à nouveau au prochain Conseil pour prise de délibération.

- Comité des fêtes

Patrick Martinez informe que le Comité des Fêtes propose la prise en charge du concours des décorations de Noël en demandant une participation de la Commune pour les lots. Le Conseil a refusé de participer sachant que même cette année où tout est arrêté, le Comité des fêtes a perçu sa subvention annuelle dans sa totalité pour assurer des animations dans le village.

- Point rentrée scolaire suite aux vacances avec la mise en place d'un nouveau protocole

Arlette Jacquot fait un bilan sur la rentrée scolaire et fait part de la difficulté pour les enfants à porter le masque toute la journée. La question est posée du repas de Noël qui demande du renfort, quelques conseillers se proposent, Arlette Jacquot les tiendra au courant.

M. le Maire fait part d'une remarque de la directrice au Conseil d'Ecole qui pourrait décaler les horaires pour plus de souplesse et faciliter les différents services du repas de Noël toujours très fréquenté.

- Avancement travaux EMA

L'avancement des travaux à l'Espace Multi Activités se poursuit. Jacky Renouvier et Christian Feix rendent compte de l'aménagement du local technique. Fabrice Douchez demande s'il est possible d'assister aux réunions de chantier et de travaux. Jacky Renouvier informe de sa disponibilité prochaine et propose de s'adapter à la demande des élus concernés.

Christophe Rezza est en attente des devis pour l'implantation de nouvelles caméras de vidéosurveillance sur le bâtiment.

Début décembre, le cheminement piétonnier doit démarrer et prochainement le nivellement des buttes.

- Avancement projet CCC – Subvention DSIL

M. le Maire annonce que le chantier du Centre Culturel et Créatif peut démarrer courant 2021, le financement étant maintenant entièrement bouclé. Grâce à la dernière subvention accordée de 300.000€, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, la plus grande partie des coûts est couverte.

- Conseil Communautaire CABM du 16 novembre 2020

M. le Maire fait un retour sur le dernier Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Il explique qu'était porté au débat le pacte de gouvernance sans prévoir une commission de travail avec l'ensemble des élus pour préparer les dossiers. M. le Maire était favorable à la mise en place d'une telle commission qui aurait permis d'aller dans le sens d'une meilleure implication de l'ensemble des élus de tout le territoire.

Dans son exposé, le Président a exprimé son souhait de ne pas mettre en place ce dispositif, mise au vote la proposition du Président a été validée.

M. le Maire conclut en regrettant que son action au sein du Conseil de l'Agglo soit très limitée.

Toutes les questions prévues au présent Conseil ayant été présentées, M. le Maire remercie tous les élus et clôture la séance.

**FIN DU CONSEIL
à 19h45**

Michel LOUP
Maire



Marie-Antoinette MORA
1^{ère} Adjointe – secrétaire du Conseil

